

MARCHE N° 2023001

Aménagement des espaces publics de la gare de Niort

Lot 4 - Abri du PEM et abris vélo

Avenant n° 1

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 18 novembre 2024,

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, SAS CMR Constructions Métalliques Richard, 25 rue du Vignoble 44330 La Chapelle-Heulin SIRET 311 262 703 00037

d'autre part,

Vu :

- la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 26 septembre 2022 autorisant le lancement de la consultation et la signature des marchés en découlant ;
- le marché n° 2023001 relatif à l'aménagement des espaces publics de la gare de Niort – Lot 4 signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et CMR Constructions Métalliques Richard notifié le 19 février 2023 ;
- l'article R2194-1 du Code de la commande publique ;
- la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 16 novembre 2024

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations suivantes :

Lot 4 - Abri du PEM et Abris Vélos :

- Suppression de l'habillage pour les cassiers Amazon et La Poste avec rééquilibrage de la structure
- Suppression de la dalle béton de l'abri vélo Est au profit d'un revêtement en béton désactivé continu pris en charge dans le cadre du lot 1
- Adaptation de l'abri vélo ouest dans le cadre de son positionnement entre le PEM et le parking Effia P1 (suppression de la casquette, remplacement de la miroiterie en façade par du bardage, adaptation de l'éclairage, création d'une nouvelle ligne de poteaux)

ARTICLE 1 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

Lot	Montant initial du marché et avenants précédents (en €HT)	Montant de l'avenant pr (en €HT)	Nouveau Montant total du marché
4 – Abri du PEM et Abris Vélos	912 810,72 €	- 34 098,24	878 712,48

ANNEXES

Le présent avenant ne comporte pas d'annexe

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le,
Le représentant légal de la CAN